



Affaire suivie par : Mylène MÉTIER

Règlement de consultation (RC) pour l'appel d'offres restreint
ACCORD-CADRE APPROVISIONNEMENT
DE PRODUITS CHIMIQUES
(6 LOTS)

PHASE CANDIDATURE

Référence : Code de la commande publique et dispositions applicables aux marchés de défense ou de sécurité.

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES	AU PLUS TARD LE 29/10/2026 AVANT 16H00
---	---

	Commercial	Technique	
	Mylène MÉTIER	Marion DUVAL	Marilyne BOUSQUET
Téléphone	02.47.34.46.65	02.47.34.41.67	02.47.34.42.94
Secrétariat	02.47.34.40.25	02.47.34.47.60	02.47.34.47.60
E-mail	mylene.metier@cea.fr	marion.duval@cea.fr	marilyne.bousquet@cea.fr

Nombre total de pages : 14

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1. OBJET	3
ARTICLE 2. PROCEDURE	3
ARTICLE 3. REFERENTIEL APPLICABLE	3
ARTICLE 4. ALLOTISSEMENT	3
ARTICLE 5. GROUPEMENT	4
ARTICLE 6. SOUS-TRAITANCE	4
ARTICLE 7. VARIANTES	4
ARTICLE 8. ECHANGES DEMATERIALISES	4
ARTICLE 9. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	5
ARTICLE 10. ORGANISATION DE LA CONSULTATION – PHASE CANDIDATURE	8
ARTICLE 11. ORGANISATION DE LA CONSULTATION – PHASE OFFRE	8
ARTICLE 12. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE	10
ARTICLE 13. PRESENTATION DE L’OFFRE	10
ARTICLE 14. REMISE DE LA CANDIDATURE ET DE L’OFFRE	12
ARTICLE 15. VALIDITE DES OFFRES	12
ARTICLE 16. DISPOSITION GENERALES	12
ARTICLE 17. DOCUMENTS A PRODUIRE AU CEA DANS LE CAS DE SOUMISSIONS DE FILIALES D’UN MEME GROUPE	14

ARTICLE 1. OBJET

Le présent règlement de consultation a pour objet de définir les conditions selon lesquelles se déroulera **l'appel d'offres relatif à l'approvisionnement de produits chimiques pour le CEA Le Ripault**.

Le présent règlement de consultation est relatif à l'avis de marché publié au Journal officiel de l'union européenne joint au Dossier de consultation des entreprises (DCE).

Le CEA invite les entreprises, ci-après également désignées par le ou les « soumissionnaire(s) », qui le souhaitent à soumettre au CEA leur candidature et leur offre conformément aux dispositions du présent règlement de consultation.

ARTICLE 2. Procédure

La réglementation applicable à la présente procédure est définie par le code de la commande publique et les dispositions applicables aux marchés publics de défense ou de sécurité.

La procédure de passation retenue par le CEA est l'appel d'offres restreint.

ARTICLE 3. REFERENTIEL ApplicaBLE

3.1 – Généralités

Les marchés du CEA/DAM sont soumis aux Conditions générales d'achat du CEA (édition de janvier 2022). Ce document figure dans le DCE.

3.2 - Protection du secret / par lot

Ce marché ne présente pas de dispositions relatives à la protection du secret de la défense nationale.

ARTICLE 4. allotissement

Cette consultation est allotie en 6 lots, donnant lieu à 6 accords-cadres.

4.1 - Présentation des lots

Les sept lots sont les suivants :

- Lot 1 : Approvisionnement d'acide sulfurique,
- Lot 2 : Approvisionnement de solution de nitrate d'ammonium,
- Lot 3 : Approvisionnement de solution d'hydrogénocarbonate,
- Lot 4 : Approvisionnement de solution de soude,
- Lot 5 : Approvisionnement de Méthyl Ethyl Cétone,
- Lot 6 : Approvisionnement d'acétate de butyle.

4.2 - Attribution des lots

Chaque lot fera l'objet d'une analyse indépendante suivant les critères définis à l'article 10.7 « critères de recevabilité des candidatures et de sélection des offres ».

ARTICLE 5. Groupement

En cas de groupement, ce dernier doit revêtir la forme d'un groupement momentané d'entreprises (GME) solidaire ou à défaut d'un GME conjoint.

En tout état de cause, le mandataire doit être solidaire de tous les membres du groupement.

ARTICLE 6. SOUS-TRAITANCE

Le recours à la sous-traitance sera effectué dans le cadre des dispositions du code de la commande publique et des dispositions applicables aux marchés publics de défense ou de sécurité.

Pour chaque sous-traitant identifié dans l'offre, le formulaire DC4 doit être complété et signé.

La sous-traitance totale est interdite.

ARTICLE 7. variantes

Conformément à l'avis de marché, les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 8. ECHANGES DEMATERIALISES

8.1 - Utilisation de la plate-forme dématérialisée du CEA

Le CEA transmettra toutes informations utiles au présent appel d'offre via la plate-forme dématérialisée PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), à l'adresse mail déclarée par le soumissionnaire lors de la procédure d'authentification et d'inscription.

Le CEA attire votre attention sur le fait :

- ✓ Qu'il incombe au soumissionnaire de s'assurer que l'adresse mail déclarée par ses soins lors de la procédure d'authentification et d'inscription est active et pertinente, au regard de l'organisation de l'entreprise.
- ✓ Que le téléchargement anonyme du DCE ne requérant pas d'adresse mail, il ne donne pas accès aux informations mises sur la plate-forme dématérialisée, en particulier les réponses apportées par le CEA aux questions des soumissionnaires ou les modifications du DCE.

Pour toute question, il vous est possible de vous référer à la rubrique AIDE de la plateforme PLACE ou de contacter le support au 01.76.64.74.07.

8.2 - Modalités d'échanges sur la plate-forme dématérialisée

L'utilisation de la plate-forme de dématérialisation est interdite pour les échanges d'information de niveau Secret (S) ou Très Secret (TS).

Les soumissionnaires sont informés que les échanges électroniques font l'objet d'accusés de réception horodatés par le destinataire.

Conformément à l'article R2132-11 du code de la commande publique, les soumissionnaires peuvent transmettre une copie de sauvegarde, suivant des modalités fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.

8.3 - Remise de la candidature et de l'offre sous format électronique

En cas de remise de l'offre sous format électronique, cette dernière devra être déposée sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse indiquée au § 8.1 supra.

L'enveloppe électronique d'offre doit être un fichier unique au **format .zip** contenant les éléments mentionnés dans le présent règlement de consultation. Ces éléments sont impérativement des fichiers dans l'un des formats .pdf ou compatibles avec Microsoft Office 2003.

Chaque fichier sera nommé selon le contenu du fichier (ex : offre_technique.pdf). Le nom donné à chaque enveloppe électronique d'offre sera **candidatureOUoffre.nom_société.objet_consultation.(LOT X).zip**.

ARTICLE 9. Dossier de consultation des entreprises

9.1 Constitution du DCE

Le DCE, [phase candidature](#), est constitué des documents suivants :

- L'avis de marché,
- Le présent règlement de consultation commun à tous les lots,

Et plus particulièrement par lot :

Pour le Lot 1 : Acide sulfurique (B26-07007)

- le projet d'accord-cadre « B26-07007_Projet AC » et ses documents afférents,
- le cahier des charges référencé CEA/LR/DXPL/SDRP DO77 en date du 05/06/2026 et ses documents afférents,

Pour le Lot 2 : Solution de nitrate d'ammonium (B26-07008)

- le projet d'accord-cadre « B26-07008_Projet AC » et ses documents afférents,
- le cahier des charges référencé CEA/LR/DXPL/SDRP DO77 en date du 05/06/2026 et ses documents afférents,

Pour le Lot 3 : Solution d'hydrogénocarbonate (B26-07009)

- le projet d'accord-cadre « B26-07009_Projet AC » et ses documents afférents,
- le cahier des charges référencé CEA/LR/DXPL/SDRP DO77 en date du 05/06/2026 et ses documents afférents,

Pour le Lot 4 : Solution de soude (B26-07010)

- le projet d'accord-cadre « B26-07010_Projet AC » et ses documents afférents,
- le cahier des charges référencé CEA/LR/DXPL/SDRP DO77 en date du 05/06/2026 et ses documents afférents,

Pour le Lot 5 : Méthyl Ethyl Cétone (B26-07011)

- le projet d'accord-cadre « B26-07011_Projet AC » et ses documents afférents,
- le cahier des charges référencé CEA/LR/DXPL/SDRP DO77 en date du 05/06/2026 et ses documents afférents,

Pour le Lot 6 : Acétate de butyle (B26-07224)

- le projet d'accord-cadre « B26-07224_Projet AC » et ses documents afférents,
- le cahier des charges référencé CEA/LR/DXPL/SDRP DO77 en date du 05/06/2026 et ses documents afférents,

9.2 - Constitution du DCE PHASE OFFRE

Le DCE, phase offre, est constitué des documents suivants :

- L'avis de marché,
- Le présent règlement de consultation.

Et plus particulièrement par lot :

Pour le Lot 1 : Acide sulfurique (B26-07007)

- le projet d'accord-cadre « B26-07007_Projet AC » et ses documents afférents,
- le cahier des charges référencé CEA/LR/DXPL/SDRP DO77 en date du 05/06/2026 et ses documents afférents,
- le Bordereau de prix unitaires, contenant le scénario de chiffrage « B26-07007_BPU Lot 1 »

Pour le Lot 2 : Solution de nitrate d'ammonium (B26-07008)

- le projet d'accord-cadre « B26-07008_Projet AC » et ses documents afférents,
- le cahier des charges référencé CEA/LR/DXPL/SDRP DO77 en date du 05/06/2026 et ses documents afférents,
- le Bordereau de prix unitaires, contenant le scénario de chiffrage « B26-07008_BPU Lot 2 »

Pour le Lot 3 : solution d'hydrogénocarbonate (B26-07009)

- le projet d'accord-cadre « B26-07009_Projet AC » et ses documents afférents,
- le cahier des charges référencé CEA/LR/DXPL/SDRP DO77 en date du 05/06/2026 et ses documents afférents,
- le Bordereau de prix unitaires, contenant le scénario de chiffrage « B26-07009_BPU Lot 3 »

Pour le Lot 4 : solution de soude (B26-07010)

- le projet d'accord-cadre « B26-07010_Projet AC » et ses documents afférents,
- le cahier des charges référencé CEA/LR/DXPL/SDRP DO77 en date du 05/06/2026 et ses documents afférents,
- le Bordereau de prix unitaires, contenant le scenario de chiffrage « B26-07010_BPU Lot 4 »

Pour le Lot 5 : Méthyl Ethyl Cétone (B26-07011)

- le projet d'accord-cadre « B26-07011_Projet AC » et ses documents afférents,
- le cahier des charges référencé CEA/LR/DXPL/SDRP DO77 en date du 05/06/2026 et ses documents afférents,
- le Bordereau de prix unitaires, contenant le scenario de chiffrage « B26-07011_BPU Lot 5 »

Pour le Lot 6 : Acétate de butyle (B26-07224)

- le projet d'accord-cadre « B26-07224_Projet AC » et ses documents afférents,
- le cahier des charges référencé CEA/LR/DXPL/SDRP DO77 en date du 05/06/2026 et ses documents afférents,
- le Bordereau de prix unitaires, contenant le scenario de chiffrage « B26-07010_BPU Lot 6 »

9.3 Modalités de mise à disposition du DCE

En application de l'article R2132-2 du code de la commande publique, les documents constitutifs du DCE sont disponibles, sous forme de fichiers, sur la plate-forme de dématérialisation. La version PDF prévaut sur la forme numérique native, qu'il s'agisse du même document ou de la même information sous deux documents différents.

9.4 Acceptation du DCE

Le fait de soumissionner à la présente consultation, emporte pleine acceptation de la procédure et de l'ensemble des documents constitutifs du DCE.

ARTICLE 10. Organisation de la consultation – [PHASE CANDIDATURE](#)

Les candidats doivent, dans un premier temps, déposer leur dossier de candidature dans le délai indiqué en page de garde du présent règlement de consultation.

Le dossier de candidature doit contenir les éléments détaillés à l'article 13 du présent règlement de consultation.

ARTICLE 11. Organisation de la consultation – [PHASE OFFRE](#)

11.1 - Visite du site

Sans objet.

11.2 - Questions posées par les soumissionnaires

Le CEA impose aux soumissionnaires de formuler leurs questions par écrit. Les échanges de questions / réponses seront effectués en utilisant les fonctionnalités de messagerie électronique disponibles sur la plate-forme de dématérialisation du CEA.

Pour rappel, les modalités d'échange sur la plate-forme dématérialisée figurent à l'article 8.2.

Les questions seront posées via un fichier navette (EXCEL au format .xlsx). Ce fichier sera unique, conservera la trace de toutes les questions posées et réponses apportées et prendra la forme suivante :

N° d'ordre	Document du DCE concerné par la question	Page et Paragraphe du document	Question du soumissionnaire	Réponse du CEA

De manière générale, aucune information importante ne sera portée dans les textes des mails. Ceux-ci sont à considérer comme un « service courrier » permettant des envois et réception de pièces jointes.

Questions des soumissionnaires : Toutes les questions devront être adressées à l'interlocuteur CEA au plus tard à la date figurant dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Réponses du CEA aux questions des soumissionnaires : La date au plus tard de réponses aux questions est indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Le CEA s'engage à répondre aux questions des soumissionnaires et, à des fins d'égalité de traitement, à communiquer les réponses à l'ensemble des soumissionnaires sauf s'il convient de préserver la confidentialité des démarches innovantes du soumissionnaire. Dans ce cas, le soumissionnaire concerné devra explicitement informer le CEA du caractère confidentiel de sa demande et le motiver. Si le caractère innovant est avéré, ces questions/réponses ne seront envoyées qu'au soumissionnaire concerné.

11.3 - Modifications de détail du DCE

Le CEA se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard à la date fixée dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Les soumissionnaires devront répondre sur la base du DCE modifié.

11.4 - Date de réception des offres

La date et l'heure limite de réception des offres sont précisées dans la lettre d'invitation à soumissionner et en page de garde du règlement de consultation phase offre.

Aucune dérogation à cette date ne sera admise, sauf en cas de report dûment notifié par le CEA. Passé ce délai, l'offre ne sera pas prise en considération pour la consultation en objet et sera donc éliminée.

11.5 - Demandes de précision sur les offres

Le CEA se réserve la possibilité de poser des questions aux soumissionnaires dans le but de clarifier leur offre.

11.6 - Audition des soumissionnaires

Postérieurement à la remise des offres, le CEA se réserve la possibilité d'auditionner séparément chaque soumissionnaire ayant remis une candidature et une offre conformes. Ce dernier sera invité à présenter oralement son offre dans le but d'apporter des précisions et des compléments d'informations. L'audition aura lieu dans les locaux du CEA à Monts (37).

Par souci d'égalité, la durée de ces auditions et le nombre de participants seront limités et identiques pour les soumissionnaires, soit au maximum deux heures et deux représentants par offre. Les soumissionnaires veilleront à s'assurer de la présence du responsable de contrat pressenti.

11.7 - Critères de sélection des offres conformes

Pour chacun des lots, le CEA retiendra l'offre qu'il juge la plus avantageuse au regard des critères décrits ci-après en cohérence avec le paragraphe suivant :

Critères	Pondération	Attendus
Prix	50 %	Ce critère sera analysé sur la base des prix indiqués dans le bordereau de prix unitaires du lot concerné et de leur utilisation dans le scénario présent dans la grille de prix fournie par le CEA.
Pertinence Technique	40 %	Les attendus sont détaillés à l'article 11.2.3 du présent règlement.
Engagements environnementaux et sociaux	10%	Les attendus sont détaillés à l'article 11.2.3 du présent règlement.

11.8 - Informations des soumissionnaires suite au choix du CEA

Les soumissionnaires dont l'offre n'aura pas été retenue, seront informés par écrit.

ARTICLE 12. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir les éléments suivants :

- le **formulaire DC1** (Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants) ou équivalent ;
- le **formulaire DC2** (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), ou équivalent.

Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ou dans une procédure étrangère équivalente ».
- Les **attestations de régularité fiscales et sociales**,
- Une **attestation d'assurance en cours de validité**.

Il est interdit de cumuler les candidatures :

- en tant que candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements y compris en tant que mandataire ;
- en tant que membre de plusieurs groupements.

Les entreprises nouvellement créées sont autorisées à présenter leur candidature. Si elles ne sont pas en mesure de produire certains des documents demandés dans le présent avis de marché, elles peuvent justifier de leurs capacités financières et professionnelles par d'autres moyens que ceux indiqués dans le présent avis et notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables ».

ARTICLE 13. PRESENTATION DE L'OFFRE

Le soumissionnaire devra impérativement remettre une offre comportant à minima les éléments listés ci-dessous en respectant la décomposition par rubrique donnée ci-après. Dans le cas où le soumissionnaire désire présenter des éléments en annexe d'une rubrique, ces annexes devront impérativement être regroupées à la fin de ladite rubrique et non pas être reléguées en fin des documents de l'offre.

L'offre doit, pour être prise en considération, être en tout point conforme aux exigences contractuelles et techniques du DCE.

Sur la présentation de l'offre :

En cas de soumission à plusieurs lots, le soumissionnaire veillera à déposer des enveloppes séparées pour chacun des lots. Les documents administratifs en commun n'ont pas à être dupliqués. Néanmoins, les documents spécifiques par lots seront rédigés pour chacun des lots concernés le cas échéant.

L'offre doit se présenter de la façon suivante :

11.2.1-Dossier n° 1 : Pièces administratives :

- ✓ **Les coordonnées de l'interlocuteur du soumissionnaire** (Nom, Prénom, Adresse, Téléphone, Email).
- ✓ Le cas échéant, la convention ou le projet de convention de groupement précisant clairement la répartition des prestations confiées à chaque membre du groupement.
- ✓ Le cas échéant, les demandes d'acceptation de sous-traitance.

11.2.2-Dossier n° 2 : Proposition financière :

- ✓ Une proposition financière détaillée établie selon la décomposition du marché, y compris les taux horaires et coefficients d'approvisionnement et de sous-traitance complétés le cas échéant.
- ✓ Un fichier informatique comprenant les tableaux de chiffrage fournis dans le DCE (cf. fichier « grille chiffrage.xlsx ») dûment remplis sera obligatoirement fourni avec l'offre sous format XLS. Les onglets de la grille de prix ne doivent pas être modifiés, le détail des calculs peut être reporté dans des onglets supplémentaires. Une version pdf sera également jointe. La version pdf prévaut sur la forme numérique native.
- ✓ **Avance**
Conformément à la réglementation applicable, une avance peut être accordée au Titulaire dans les conditions définies par le projet de marché. Le Titulaire peut refuser le versement de l'avance, le cas échéant le soumissionnaire concerné doit l'indiquer dans son offre.

11.2.3-Dossier n° 3 : Proposition technique :

La proposition technique comprendra les chapitres suivants :

Chapitre 1 : descriptif technique des prestations :

- les descriptifs des solutions mises en œuvre,
- les fiches techniques des produits permettant d'apprécier la conformité et la traçabilité,
- le type de conditionnement proposé,
- ainsi que tout autre caractéristique technique significative permettant de démontrer la conformité de l'offre aux pièces du DCE et d'apprécier la qualité de l'offre au regard des critères d'analyse définis à l'article 10,
- un planning détaillé mettant en évidence les différentes de phases et jalons de l'affaire.

Chapitre 2 : organisation retenue et moyens proposés

- l'organisation générale du projet précisant l'organisation industrielle du soumissionnaire (le cas échéant, rôles et périmètres des cotraitants/sous-traitants) et son organisation opérationnelle (organigramme prévisionnel, rôle et responsabilités des différents intervenants);

Chapitre 3 : engagements environnementaux et sociaux

- description des mesures prévues par le soumissionnaire pour limiter l'impact environnemental lors de l'exécution des prestations,
- description des mesures sociales/engagements sociaux pris par le soumissionnaire.

ARTICLE 14. REMISE DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

Le dossier de candidature et le dossier d'offre du soumissionnaire devra parvenir au CEA au plus tard avant la date et heure indiquée en page de garde des règlements de consultation phase candidature et phase offre sous l'un des deux formats détaillés aux § 12.1 et 12.2 ci-après.

14.1 - Remise de l'offre sur la plateforme de dématérialisation

L'offre devra être déposée sur la plate-forme de dématérialisation des marchés PLACE à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr> selon les recommandations figurant ci-avant.

14.2 - Remise de l'offre par courrier ou coursier

Elle sera établie en 1 exemplaire papier et impérativement 1 exemplaire sur CD-ROM sous double enveloppe cachetée selon les modalités suivantes :

L'enveloppe extérieure indiquera l'adresse du CEA précisée ci-dessous.

L'enveloppe intérieure comportera la mention « CONSULTATION : - N°DeCONSULTATION - NE PAS OUVRIR » en caractères majuscules, et la dénomination sociale du soumissionnaire. **Mettre le n° « B26 » correspondant au lot pour lequel vous souhaitez remettre une offre** (voir article 10).

Envoi par courrier recommandé :

CEA/CENTRE DAM-LE RIPALT
DSAT/SG/BACO
À l'attention de Mme MÉTIER Mylène
Place Raoul Dautry – BP 16
37260 MONTS
FRANCE

Envoi par coursier : Aucun dossier ne pourra être remis en main propre au BACO. Les plis sont à remettre à la réception du centre dont les horaires d'ouverture sont 9h00 et 16h00.

CEA/CENTRE DAM-LE RIPALT
DSAT/SG/BACO
À l'attention de Mme MÉTIER Mylène
Place Raoul Dautry – BP 16
37260 MONTS
FRANCE

ARTICLE 15. Validité des offres

Les prix mentionnés dans l'offre du soumissionnaire sont établis hors taxes aux conditions économiques du mois de remise de l'offre et suivant les dispositions contenues dans le projet de marché joint au présent dossier de consultation.

Les offres sont valables 12 mois à compter de la date de remise des plis.

ARTICLE 16. Disposition générales

16.1 - Indemnité

Le soumissionnaire n'aura droit à aucune indemnité pour les frais divers engagés pour la préparation de son offre.

16.2 - Utilisation de la langue française

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de l'offre doivent être rédigés en français.

16.3 - Confidentialité

Les soumissionnaires s'engagent à traiter l'information contenue dans le DCE de manière confidentielle et à ne la divulguer sous aucun prétexte à des tierces personnes, en dehors de leurs besoins propres pour l'établissement de leur offre. Elles répondent du respect de ce caractère confidentiel par toute entreprise contactée dans le cadre de cette consultation. Toute autre diffusion d'information émanant de la présente consultation ne pourra être faite sans l'accord préalable du CEA.

De même, les soumissionnaires sont tenus de respecter le caractère secret ou confidentiel de toute autre information émanant du CEA ou d'autres industriels, dont elles pourraient avoir connaissance, même de manière fortuite, à l'occasion de l'établissement de leur offre.

Le DCE est la propriété du CEA.

16.4 - Propriété, conservation de l'offre

Pour les soumissionnaires non attributaires, il sera fait application des dispositions de l'article R2384-5 du code de la commande publique.

Pour le soumissionnaire attributaire, l'offre devient une pièce contractuelle du marché à titre supplétif et est de plein droit la propriété du CEA, à l'exclusion des droits de propriété intellectuelle et industrielle dudit soumissionnaire attributaire.

16.5 - Droits de propriété intellectuelle

Les soumissionnaires indiqueront les droits de propriété intellectuelle et titres de tous ordres qu'ils entendent utiliser dans l'exécution du marché. En particulier, ils mentionneront le cas échéant ceux qui conditionnent la réalisation du marché. Les soumissionnaires justifieront de pouvoir bénéficier librement des droits d'exploitation relatifs à ces propriétés intellectuelles.

Toute situation particulière dans ce domaine devra être mentionnée dans la proposition, précisant les droits et obligations du soumissionnaire, leur durée, l'impact potentiel sur le marché.

16.6 - Droit d'accès à la base fournisseurs

Pour assurer le suivi de ses fournisseurs, le CEA a mis en place une base fournisseurs. Celle-ci est susceptible de contenir quelques informations nominatives relatives à des personnes physiques qui figurent dans les dossiers de candidature ou d'offres remis par les entreprises. Ces informations sont les suivantes : le nom, la fonction et le numéro de téléphone des personnes à contacter au sein des entreprises candidates.

L'entreprise qui se verra attribuée le marché devra informer les concernés dont elle aurait pu communiquer certaines données personnelles dans le cadre de la procédure d'achat, de l'existence de ce droit et de ces modalités d'exercice auprès du CEA.

Pour exercer ce droit, le demandeur devra s'adresser par courrier ou fax à :

CEA Centre DAM – Ile de France Chef du Service Achats et Politique Industrielle (SAPI) Bruyères le Chatel 91297 Arpajon Cedex FRANCE Fax : +331 69 26 70 09
--

Les modifications demandées seront effectuées sous 8 jours à compter de la réception de la demande. Une copie d'écran démontrant la prise en compte de la demande pourra être envoyée par courrier au demandeur.

ARTICLE 17. DOCUMENTS A PRODUIRE AU CEA DANS LE CAS DE SOUMISSIONS DE FILIALES D'UN MEME GROUPE

Les soumissionnaires liés qui présentent des offres séparées doivent déclarer au CEA leurs liens ou fournir un organigramme du groupe de sociétés auxquels ils appartiennent avec les informations qu'ils peuvent juger utiles en fonction du secteur d'activité considéré (niveau de participation financière, structure décisionnelle etc.).